Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 27/10/2025 – n°151/H030

COMMISSION « ENTREPRISES ET STRATEGIES DE MARCHE »

Réunion du 30 septembre 2025

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENTREPRISES ET STRATÉGIES DE MARCHE
ACCOMPAGNÉE PAR LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour la commission « Entreprises et stratégies de marché »

Président : Gianluca OREFICE, professeur à l'Université de Paris-Dauphine

Rapporteurs : Sylvain MOREAU, Directeur des statistiques d'entreprises à l'Insee

Vincent MARCUS, Chef du SSP (Service de la statistique et de la prospective) au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Responsable de la commission : Céline CRAVATTE (01 87 69 57 03)

Pour la commission « Environnement et développement durable »

Président : Xavier TIMBEAU, Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)

Rapporteurs : Sébastien ROUX, INSEE

Béatrice SEDILLOT, Service des données et études statistiques, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Responsable de la commission : Magali DE RAPHELIS SOISSAN

Tous les documents sont disponibles sur le site cnis.fr à la page de la commission

En particulier l'ordre du jour, une liste de références à consulter, les fiches descriptives d'enquête, les supports de présentation, le suivi d'avis

SOMMAIRE DU COMPTE RENDU

Liste des participants 3

SUIVI DE l'AVIS DE MOYEN TERME..... 6

Introduction..... 8

I. Thème central : Entreprises et transition écologique : rapportage des grosses entreprises et suivi de la consommation d'énergie et des émissions des entreprises..... 8

1. Les enjeux pour la statistique publique des nouvelles obligations déclaratives des entreprises 8

2. Présentation de la base des données locales de consommation d'énergie pour l'analyse de la consommation d'énergie des entreprises à un niveau micro, application au cas des data centers 11

3. Enquête sur la consommation d'énergie dans le tertiaire (ECET), présentation et sollicitation d'Avis d'Opportunité..... 13

4. Les émissions de CO2 de l'industrie française de l'évaluation des politiques publiques : apport des microdonnées et perspectives futures..... 17

5. Construction d'une base de données sur les émissions de carbone et pollutions atmosphériques des entreprises..... 18

II. Projets d'enquêtes pour demande d'avis d'opportunité (AO) et demandes d'accès à des données administratives..... 24

Dans le domaine de l'agriculture :..... 24

1. Enquête Phyto 2026..... 24

2. Enquête sur la Structure des exploitations agricoles 2026 (ESEA 2026)..... 25

3. Enquête sur les terres labourables (Terlab)..... 26

Dans le domaine des autres entreprises :..... 26

4. Enquête sur la filière du médicament..... 26

5. Demande par la Direction des recherches, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) d'accès aux données administratives des remises conventionnelles sur les produits de santé détenues par le Comité économique des produits de santé (Ceps) au titre de l'article 7bis 28

6. Enquête sur la sous-traitance dans les entreprises..... 28

7. Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE)..... 29

CONCLUSION..... 29

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES..... 30

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES..... 31

AVIS D'OPPORTUNITÉ..... 32

Liste des participants

Commission Entreprises et stratégies de marché

MARCUS	Vincent	Rapporteur – Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (Masa) - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
MOREAU	Sylvain	Rapporteur – Insee, Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OREFICE	Gianluca	Président – Université Paris-Dauphine

Commission Environnement et développement durable

TIMBEAU	Xavier	Président – Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
ROUX	Sébastien	Rapporteur – Insee, Direction des études et des synthèses économiques (Dese)
SEDILLOT	Béatrice	Rapporteur – Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service des données et des études statistiques (Sdes)

Intervenants du thème principal

RIVIERE	Pascal	Insee – Inspection Générale
MEILHAC	Christophe	Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires - Service des données et des études statistiques (Sdes)
DUTRONC-POSTEL	Paul	Institut des politiques publiques
HAMIDA	Rofia	Insee – Direction des statistiques d'entreprises
TREVIEN	Corentin	Insee, Dese
LEQUIEN	Matthieu	Insee, Dese

Demande d'avis d'opportunité

MONTLOUIS	Elisabeth	Masa - SSP
POLVECHE	Vincent	Masa - SSP
FICHE	Dominique	Masa - SSP
BOUVIER	Anthony	Insee Occitanie
LARMAT	Alain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises
PUJOL	Séverine	Insee – Direction des statistiques d'entreprises

Conseil du Cnis

CHAPUS-MIROL	Maëlle	Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA France)
LACAILLE	Yves	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
NGUYEN	Elise	Union nationale des professions libérales (UNAPL)
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment

Secrétariat général du Cnis

CRAVATTE	Céline	SGCnis
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	SGCnis
LAGARENNE	Christine	SGCnis
RECULARD	Typhenn	SGCnis

Participants

AKANZA	Guy-Stéphane	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Service des données et des études statistiques (Sdes)
ALBERGE	Lara	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP)
AUDIER	Florence	Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne
BACHELOT	Mathis	Université de Lille 2 – Centre lillois d'études
BARATTE	Gabriel	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)
BAUDE	Manuel	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Service des données et des études statistiques (Sdes)
BECK	François	Santé Publique France
BELAIR	Valérie	Particulier
BENAVENT	Christophe	Université Paris Dauphine
BEN YALA	Mhenni	Insee – Direction des statistiques d'entreprises

BERNARDI	Valérie	Masa-SSP
BIROT	Nicolas	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Service des données et des études statistiques (Sdes)
BISCOURP	Pierre	Insee – Direction des statistiques d'entreprises
BLAIN	Joris	La Société Nouvelle
BOUCHERAND	Sylvain	Particulier
BULTEZ	Jean-Pierre	Union régionale Interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux – Centre (Uniopss)
CABANE	Emerson	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
CECI-RENAUD	Nila	Insee – Département des statistiques d'entreprises (DSE)
CHEVALIER	François	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – Service de la statistique et de la prospective (SSP)
COTTIN	Raphaël	Banque publique d'investissement (Bpifrance)
CROCOMBETTE	Christophe	Réseau de transport d'électricité (RTE)
CROUZET	Sandrine	Chambre régionale des comptes PACA
CUVIER	Nicolas	Fédération Syntec
DA SILVA	David	Réseau de transport d'électricité (RTE)
DABADIE	Sylvain	Insee Centre
DELAME	Nathalie	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae)
DELATTE	Anne-Laure	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
DELAUNAY	Isabelle	Conseil départemental du Vaucluse
DEROO	Éric	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets)
DHERBECOURT	Clément	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
DUSART	Thomas	Insee Normandie
ESRATTY	Florence	Insee – Direction des statistiques d'entreprises
FAUGUET	Victor	Haut Commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP)
FORTUNY	Emmanuel	Fédération française du bâtiment
FREL-CAZENAVE	Etienne	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – - Dreal
GARNES	Fabrice	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Sdes
GASCON	Clara	Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)
GELY	Alain	Confédération générale du travail (CGT)
GIL	Pablo	Banque de France
GILLES	Christel	Haut Commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP)
GODZINSKI	Alexandre	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable
GONNARD	Sophie	Particulier
GREGOIRE	Patrice	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – Nouvelle Aquitaine
GUILLAUMA	Xavier	CFDT
HAMIDA	Rofia	Insee Ile-de-France
HAVEZ	Pierre	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa)
HUCHET	Ludovick	Particulier
HUMILIERE	Sylvain	La Société Nouvelle
JAFFART	Jémilie	Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique – Direction
JANNOT	Mélodie	Haut Commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP)
LAFITTE	Bruno	Ademe
LARRIEU	Sylvain	Insee
LEAUTIER	Alexis	The Shift Project
LE BRIS	Florence	Insee – Direction régionale de Bretagne
LEFEBVRE	Clément	Insee – Direction des statistiques d'entreprises
LEGRIS	Edouard	Fédération française du bâtiment
LOISEL	Tristan	CGDD
LONGEAUD-DESBROSSES	François	Particulier
MANTE	Florian	Cour des comptes
MASSIF	Jean-Benoît	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – DREAL
MBENA	Nicole	CEREN
MBOKOMBE	Corinne	GRDF
MECHERI	Hf	3e Consultants
MENDRAS	Pauline	Insee
MERCIER	Sylvie	Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire – Service de la

		statistique et de la prospective (SSP)
MESQUI	Bérengère	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Sdes
MICHALLAND	Béatrice	Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires – Sdes
MONGBO	Marielle	Bpifrance
MONTANARI	Niels	CITEPA
MOUNCHIT	Nabil	Insee Occitanie
OULD SI LARBI	Abdel-Karim	Insee – Direction régionale d'Ile-de-France (DR78)
PAYA	Rachel	IPP
PETIT	Pascal	CNRS
PETIT	Benoît	Hubblo
PIETRZYK	Nicolas	Ministère de la culture – DEPS-Doc
POQUET	Johan	AUDIAR
RASNEUR	Hélène	AUDIAR
REBERIOUX	Antoine	Université de Paris
REGEFFE	Laurent	CEREN
RIEG	Christian	Insee
ROCHE	Corinne	Insee PACA
THOMAS	Loïc	Insee – Direction des synthèses et études économiques
TREPAT-MARTI	Maud	Enedis
TRONQUET	Clothilde	I4CE – Institut de l'économie pour le climat
TURKI	Sonia	CEREN
VUILLEMIN	Tony	Insee – Direction des statistiques d'entreprises
WAROQUIER	Thomas	Banque de France
WEBER-HADDAD	Valérie	CCI France

SUIVI DE l'AVIS DE MOYEN TERME

LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES A LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Qu'est-ce que le suivi d'avis ?

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

Avis étudié lors de cette séance : **Avis n° 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)**

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.
Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».
Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :

La commission Entreprises et stratégies de marché, en présence de la commission Environnement et développement durable, a pris connaissance de travaux visant à décrire la contribution des entreprises à la transition écologique et des projets d'enrichissements d'outils de mesure existants.

La commission a pris acte du fait que les informations extra-financières individuelles, telles qu'elles sont directement issues des rapportages, ne permettent pas actuellement d'enrichir la statistique structurelle d'entreprises. En effet, les unités de déclaration diffèrent, le degré de standardisation du rapportage est encore faible, avec des données qualitatives et quantitatives, et l'évolution de la réglementation est incertaine. La commission encourage néanmoins le suivi de l'évolution de la réglementation, de la mise en œuvre de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et la participation de l'Insee aux groupes de travail européens. Elle invite aussi à maintenir une veille sur la production par d'autres acteurs de bases de données ou d'indicateurs synthétiques fondés sur ces informations.

La commission salue la richesse de la Base locale de consommation d'énergie des entreprises, diffusée par le Sdes et disponible à l'adresse depuis 2018 pour le gaz, l'électricité et les réseaux de froid et de chaleur et les travaux en cours pour y introduire le Siren/Siret comme identifiant des entreprises. La mise à disposition aux chercheurs de ces données complémentaires via le CASD permettra, à terme, d'enrichir les études sur la consommation d'énergie ou les émissions de CO2 des entreprises. C'est notamment le cas des travaux de l'Institut des politiques publiques (IPP) qui visent à mesurer le lien entre émissions de CO2 (et autres polluants atmosphériques) et performance économique des entreprises industrielles.

A la suite de ces travaux pionniers, l'Insee construit à des fins d'étude une base de données au niveau établissement ou entreprise détaillant les données d'émissions directes mais aussi indirectes liées à leur consommation d'énergie. La facturation électronique pourrait à l'avenir permettre d'enrichir les données d'émissions sur la chaîne de valeur. Cette base pourra être mise à disposition des chercheurs et aussi être diffusée à un niveau moins granulaire. La commission prend acte du fait que cette base porte dans un premier temps sur l'industrie et encourage son élargissement à l'agriculture et au tertiaire.

Dans le tertiaire, la reconduction en 2025 de l'enquête de consommation d'énergie permettra d'actualiser les données de 2011 sur les usages de l'énergie et comportera un module sur la réalisation d'investissements en vue de réduire la consommation d'énergie. Par ailleurs, les évolutions réglementaires conduisent à une collecte d'informations sur l'efficacité énergétique directement auprès des entreprises, comme via l'Observatoire de la performance énergétique, de la rénovation et des actions du tertiaire (Operat). Ce dispositif, couplé avec d'autres sources, a permis au Sdes de répertorier les data centers et leur consommation d'énergie, en réponse à une demande européenne. La commission s'en félicite et encourage les réflexions sur la manière d'identifier les data centers spécifiquement dédiés à l'intelligence artificielle, en plein développement.

La contribution des entreprises à la transition écologique dépasse la seule dimension des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Elle fera l'objet d'autres séances du Cnis, comme prévu dans son programme de moyen terme 2024-2028.

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Gianluca OREFICE.

Introduction

Gianluca OREFICE, président de la commission Entreprises et stratégies de marché

Bonjour à tous. Je remercie, comme d'habitude, Céline Cravatte et François Guillaumat-Tailliet. La commission Entreprises et stratégies de marché mettra l'accent, ce jour, sur des sujets environnementaux, ce pourquoi la commission Environnement de développement durable l'accompagne.

I. Thème central : Entreprises et transition écologique : rapportage des grosses entreprises et suivi de la consommation d'énergie et des émissions des entreprises

1. Les enjeux pour la statistique publique des nouvelles obligations déclaratives des entreprises

Pascal RIVIERE, Insee, Inspection générale

Je me trouve dans une position délicate, car je vous présente un rapport rédigé par deux membres de l'IG (Inspection générale) de l'Insee qui l'ont quittée depuis. Il s'agissait d'étudier l'éventuel apport des nouvelles obligations déclaratives des entreprises pour les statistiques publiques. La mission a commencé en décembre 2024 pour se terminer début avril 2025. La statistique publique étant friande de nouvelles sources d'informations, cette mission a été conduite dans une démarche prospective ne préjugeant en rien de ses conclusions.

L'évolution de la stratégie européenne depuis le lancement de la mission a limité le nombre d'entreprises concernées par la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). Un travail a naturellement porté sur les textes réglementaires français et européens. La littérature académique a été consultée, mais elle ne traite qu'assez peu du sujet. La mission a également tenté d'identifier les utilisateurs potentiels de ces données de rapportage.

Je commencerai par aborder les fondements juridiques des nouvelles déclarations. En l'espace de quelques années une série de textes européens a été promulguée : la NFRD (*Non Financial Reporting Directive*) en 2014, la SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*) en 2021, la Taxonomie en 2022, puis la CSRD en 2024. Le règlement Taxonomie intéresse la statistique publique, car il donne un cadre de classification commun à l'UE (Union Européenne) permettant d'identifier une centaine d'activités considérées comme durables, car contribuant à un ou plusieurs objectifs environnementaux parmi une liste de six.

Le champ d'application de la CSRD est à présent élargi. Une standardisation des normes (relatives au contenu du reporting) en a résulté à l'échelle européenne. Un point central de la CSRD est le principe de double matérialité, à savoir l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société, et réciproquement, l'impact de ces éléments sur l'entreprise. Ces éléments normés s'inscrivent dans un rapport de gestion au format imposé, qu'il est obligatoire de soumettre à la vérification d'un commissaire aux comptes.

En France, depuis 2001, la loi sur les nouvelles régulations économiques impose aux entreprises un rapportage extra financier, certes assez limité, car peu précis et soumis à des vérifications insuffisamment approfondies. L'obligation pour les entreprises de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre à mettre à jour tous les quatre ans est entrée en vigueur en 2010. La déclaration de performance extra financière relève d'une autre particularité française. De manière générale, la législation française s'est efforcée de transposer les textes européens en élargissant leur champ dans une volonté de certification accrue.

La Taxonomie et la CSRD comportent près de 800 indicateurs ou points de données portant sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de sorte que les émissions indirectes, liées notamment à la consommation d'énergie, sont prises en compte au même titre que les émissions directes. L'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) a préparé la Taxonomie, mais, en avril, lors de la rédaction du rapport que je vous présente, les normes techniques restaient encore à adopter, tandis que les normes de publication des rapports étaient en cours de construction. Des balises XBRL ont tout de même été établies pour faciliter l'analyse automatique des données.

Abordons la question des usages possibles de ces données dans le cadre de la statistique publique. Il importe avant tout de s'interroger sur le champ étudié. En Europe, avant la législation omnibus de février 2025, environ 50 000 entreprises étaient concernées, dont 4 600 à 7 000 en France. La législation omnibus pourrait toutefois réduire ce champ de 80 %. Il apparaît dès lors essentiel de décrire précisément le périmètre des entreprises concernées par la CSRD.

L'appareil statistique sur l'environnement en France ne s'appuie absolument pas sur les données issues des rapportages des entreprises, mais sur les inventaires et comptes de branches, les enquêtes conduites auprès des entreprises et, depuis plus récemment, la déclaration sociale nominative (DSN). Des initiatives ont été prises à l'échelle européenne pour mettre en évidence des cas d'usage des données issues des obligations imposées par la CSRD. Un groupe de travail s'est ainsi constitué, réunissant des représentants des banques centrales et des INS (Instituts Nationaux de la Statistique) européens. Les entretiens menés par l'IG de l'Insee ont montré que, hors du milieu de la finance durable, ces données restent peu utilisées. Il importe que les INS européens continuent de coopérer sur ce sujet, soit avec les banques centrales, soit au sein d'Eurostat.

Les incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la réglementation européenne posent problème en termes d'utilisation statistique des données. La production de statistiques publiques repose en effet sur la comparabilité des données dans le temps, faute de quoi elles perdent de leur utilité. Au-delà de cette question, la mission a mis en évidence des limites dans la nature même des données collectées. Certaines sont quantitatives, alors que d'autres, narratives ou semi-narratives, sont qualitatives et, partant, difficiles à agréger. De plus, il est probable que la qualité des données s'avère médiocre, en raison du coût pour les entreprises de leur collecte, le système d'information dont elles disposent ne leur permettant pas toujours de les recueillir aisément. Du fait, entre autres choses, du principe de double matérialité, la présence de certaines données dans le rapportage apparaît facultative ou plutôt, conditionnelle, ce qui se révèle gênant dans l'optique de leur agrégation. Le principal problème reste tout de même posé par la publication des données dans les comptes consolidés, au prix d'une perte de leur dimension territoriale.

J'aimerais souligner, en référence à un rapport de l'IG de 2024, une problématique générale relative aux données déclaratives administratives. Utiliser de telles données suppose un investissement conséquent reposant sur la stabilité de leur collecte dans la durée, sans garantie de leur exploitabilité. Contrairement à ce que laissent parfois entendre les média, il ne suffit pas de récupérer des données administratives pour en tirer des enseignements. Il apparaît nécessaire de créer, pour commencer, un dispositif d'acquisition de ces données. Par ailleurs, les balises XBRL ne constituent qu'un aspect de la normalisation. L'appréciation des risques et du sens des différentes variables ne sont pas toujours les mêmes, d'une entreprise à l'autre.

Hors CSRD, l'Insee mène des travaux sur la construction d'une base de données sur les émissions carbone et les pollutions atmosphériques des entreprises ; toutes n'étant pas soumises à l'obligation de rapportage. Il importe avant tout de rédiger une première analyse de ces données de rapportage. Quoi qu'il en soit, nous avons affaire à une source complexe, difficilement utilisable, ce qui soulève un enjeu de compétences. Il conviendrait que l'Insee prenne contact avec l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) en vue d'établir un protocole d'échange d'informations, mais le risque d'une simplification abusive des données collectées n'est pas à négliger.

Pablo GIL, Banque de France

Je travaille au service Climat Entreprises de la Banque de France, qui cherche à évaluer les plans de transition et d'adaptation des entreprises. Pour limiter leur charge de rapportage, nous consultons des données publiques de manière à préremplir nos questionnaires. Votre présentation évoque la construction d'une base de données sur les émissions de gaz à effet de serre (GES). Pourriez-vous nous en dire plus ?

Corentin TREVIEN, Insee, Direction des études et des synthèses économiques

Le projet est porté par la Direction des études et des synthèses économiques (Dese). Nous vous le présenterons tout à l'heure.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable

Il me semble préférable de tenter d'utiliser de telles données dès qu'elles sont disponibles, ne serait-ce que pour s'assurer de leur nature difficilement exploitable. Après tout, une heureuse surprise n'est pas à exclure. Quand un premier jeu de données serait-il disponible ?

Pascal RIVIERE, Insee, Inspection générale

Je ne m'estime pas le mieux placé pour vous répondre.

Sylvain MOREAU, Insee, Direction des statistiques d'entreprises

Nous avons porté le sujet à un groupe de travail Eurostat, en conséquence de quoi nous avons demandé la création de la mission de l'IG. Voici un certain temps déjà, nous nous étions penchés sur une éventuelle exploitation des rapports RSE des entreprises – exploitation qui s'est finalement révélée irréaliste. Ces rapports, qui se veulent aussi des outils de communication, revêtent une forme bien trop variable, d'une société à l'autre. Au bout d'un an, le projet conçu par le groupe de travail Eurostat a été mis en sommeil ; la priorité ayant été accordée au secteur de la défense. Les travaux de l'Insee sur des données macroéconomiques n'en auraient pas moins intérêt à être complétés par des études sur des données microéconomiques.

Mhenni BEN YAALA, Insee, Direction des statistiques d'entreprises

Nous participons actuellement à des groupes de travail sur l'annexe des rapports CSRD. Nous essayons de mettre en œuvre des méthodes d'extraction des données. Comme elles ne sont pas encore codées au format XML, nous en sommes réduits à les extraire de tableaux au format pdf, ce qui s'avère relativement coûteux. Le passage de ces données en XBRL devrait faciliter leur extraction, encore que ce passage ne soit pas absolument certain. Des discussions portent sur la réduction à la fois du nombre d'entreprises concernées par la CSRD et de la quantité d'indicateurs.

Pascal RIVIERE, Insee, Inspection générale

La normalisation technique, en cours, semble en effet loin d'être achevée.

Sylvain HUMILIERE, La Société Nouvelle

En complément des normes de l'EFRAG, il existe une norme volontaire pour les TPE-PME. Nos échanges avec l'ordre national des experts-comptables nous ont appris que les cabinets d'expertise comptable étaient en train de mettre au point un service de production de rapports à l'intention des TPE-PME. Existe-t-il au sein de l'Insee une volonté de s'appuyer sur ces données normalisées ?

Pascal RIVIERE, Insee, Inspection générale

De manière générale, la statistique publique se préoccupe en permanence de chercher des données suffisamment normalisées pour être exploitables. Prenons l'exemple de la DSN. Malgré sa normalisation, un travail considérable s'impose pour s'assurer que les données revêtent le même sens pour tous les utilisateurs. Pour que nous puissions les agréger, encore faut-il qu'elles soient élaborées selon les mêmes principes. Ces données prétendument ouvertes, si elles présentent un intérêt certain à l'échelon individuel, ne s'adaptent pas vraiment à un traitement statistique. Le cas de la DSN est emblématique de ce point de vue. Sa normalisation extrêmement poussée vise à permettre son utilisation à des fins d'agrégation sectorielle notamment.

Sylvain MOREAU, Insee, Direction des statistiques d'entreprises

Les rapports CSRD ne sont pas forcément établis au niveau d'une entreprise ni sur un périmètre national. Ils peuvent concerner un groupe dont les activités s'étendent sur plusieurs pays.

Pascal RIVIERE, Insee, Inspection générale

La mission a été frappée par le fait que les éléments de normalisation en place ou en cours d'élaboration ne suffisent pas. Nous avons lancé la mission sans savoir à quoi nous attendre et la déception a été assez rapidement au rendez-vous.

2. Présentation de la base des données locales de consommation d'énergie pour l'analyse de la consommation d'énergie des entreprises à un niveau micro, application au cas des data centers

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Le secteur tertiaire a été depuis peu soumis à l'obligation de réduire sa consommation d'énergie, comme l'illustre le dispositif économie-énergie-tertiaire ou « décret tertiaire ». Une directive européenne récemment adoptée, relative à l'efficacité énergétique, impose une réduction de la consommation d'énergie des bâtiments publics en obligeant par ailleurs les data centers à déclarer leur consommation d'énergie. Une autre directive sur la performance énergétique des bâtiments s'intéresse plus à la qualité du bati. La question se pose dès lors pour la statistique publique de son accès aux données recueillies dans ce cadre et de la possibilité de mesurer, à partir de ces chiffres, les effets de la législation.

Je commencerai par vous présenter les données locales de l'énergie susceptibles d'être mobilisées, puis celles de la base Opérat, recueillies dans le cadre du décret tertiaire. Il s'agit de données dont la collecte, la diffusion, et les règles de secrets sont entièrement réglementées. . Définies par la loi de transition énergétique de 2015 sur la croissance verte, elles sont collectées auprès des distributeurs et transporteurs d'électricité et de gaz – Enedis, RTE, GRDF (Gaz Réseau Distribution France) – auprès des réseaux de chaleur ou encore auprès des entrepositaires agréés pour les produits pétroliers. Dans tous les cas, la collecte est exhaustive, bien que les consommateurs eux-mêmes ne soient pas interrogés. Sont concernées les principales sources d'énergie – électricité, gaz naturel, carburants et combustibles. La loi, lors de sa création, visait à faciliter la planification des actions locales relatives à l'énergie, à l'air et au climat. Les données, ouvertes, se voulaient accessibles à un large public dans le cadre d'usages non déterminés a priori. Le champ géographique s'étend à la France entière, y compris les DROM (départements et régions d'outre-mer). Les données sont collectées de l'échelle de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à celui de la région en passant par le département. Les données sur la consommation de pétrole ne sont toutefois collectées qu'à l'échelon départemental. Les données de consommation d'électricité, de gaz et de réseau de chaleur sont en revanche collectées à l'adresse sous réserve que le secret tel que défini par la loi soit respecté.

Voici un exemple de mise en ligne sur le site du Sdes de la diffusion à l'adresse des données de consommation d'électricité. Je n'ai retenu que celles relatives au secteur 63 (services d'information). J'ai classé les entreprises de ce secteur par ordre décroissant de consommation. Notons que les data-centers sont très souvent avec ce code d'activité. La première ligne indique la rue Ambroise Croizat à Saint-Denis. Tout invite à penser que l'entreprise établie sur ce site est un data center, bien que rien ne permette de l'identifier comme telle, si ce n'est son adresse. La volonté est là de présenter ces données sous forme cartographique. Je vous présente d'ailleurs deux cartes. La première, indiquant les points de livraison de gaz par Iris en France, montre que les territoires ruraux, à la différence des aires urbaines, ne sont pas desservis par les réseaux de gaz. La seconde illustre la consommation d'électricité à la maille Iris dans l'industrie sur le territoire français.

J'aimerais vous présenter quelques exemples d'utilisation de ces données. D'abord, le Sdes produit un bilan de la consommation d'énergie par secteur d'activité en réponse à une obligation européenne de rapportage sur l'énergie. Ensuite, l'association ATMO Grand Est se sert de ces données pour dresser un inventaire des consommations d'énergie et des émissions de polluants atmosphériques. Sa méthodologie d'exploitation de ces données est d'ailleurs rendue publique. Le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) enrichit la base de données nationale des bâtiments (BDND) avec des données énergétiques locales. Hors de la sphère administrative, cette, fois, des élèves ingénieurs des Mines de Paris ont rédigé, dans le cadre d'un stage, un rapport intitulé « libérer la France du gaz fossile », utilisant les données locales pour examiner les nouveaux raccordements au réseau.

Abordons maintenant les données de la base Opérat, créée à la suite de la mise en place du décret tertiaire, auxquels sont assujettis tous les établissements au sein d'un bâtiment dont la superficie dépasse les 1 000 m^2, ayant une activité tertiaire, marchande ou non. Le décret tertiaire poursuit l'objectif d'une réduction de la consommation d'énergie de ces établissements par rapport à une année de référence, de 40 % en 2030, puis de 50 % en 2040 et enfin de 60 % en 2050. Pour suivre l'atteinte de ces objectifs, une plateforme gérée par l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et baptisée Operat (Observatoire de la Performance Energétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire) a été créée.

Dans cette base de données figure le nombre d'EFA (entités fonctionnelles assujetties), c'est-à-dire d'établissements occupant un ou plusieurs locaux au sein d'un bâtiment assujetti au décret tertiaire. La

surface d'un tiers des EFA est inférieure à 1 000 m^2. Le nombre d'EFA dépassait les 200 000 en 2021, mais il s'est réduit au cours des deux années suivantes – sans doute parce que certaines EFA n'ont pas rempli leur déclaration. Je me suis permis d'écarter les valeurs extrêmes aberrantes. L'électricité reste l'énergie la plus consommée dans le tertiaire. Selon la base Opérat, sa consommation représente pour les EFA un peu moins de 35 TWh en 2021, contre 120 à 130 TWh pour l'ensemble du secteur tertiaire, selon les données du Sdes. L'écart s'explique par les déclarations non fournies ; toutes les entreprises n'étant pas assujetties au décret tertiaire. Les bureaux établis d'une entreprise industrielle le sont cependant. Les statistiques ont été regroupées par activité telle que définie par Operat. Les bureaux ont ainsi consommé 10 TWh en 2021, contre 15 TWh pour les commerces, 4 TWh pour l'enseignement, 7 TWh pour la logistique et 13 TWh pour la santé. La base Opérat permet des études microéconomiques ainsi qu'un suivi individuel des entreprises afin de s'assurer qu'elles respectent leurs engagements à réduire leur consommation d'énergie. Elle ne reflète toutefois pas la consommation réelle du secteur tertiaire dans son ensemble.

Venons-en maintenant à l'utilisation des données locales et des données de la base Opérat en vue de constituer un répertoire des data centers permettant d'estimer leur consommation d'électricité.

Commençons par souligner qu'un data center n'est pas aisément identifiable. De fait, son identification à l'aide des seules variables de Nomenclature d'Activité Française (NAF) relève d'une gageure. Certains data centers sont internalisés, alors que d'autres offrent leurs services à des entreprises clientes. Eurostat oblige le service statistiques à rapporter la consommation énergétique des data centers (dit questionnaire désagrégé des service), dès lors qu'ils disposent d'une puissance égale à au moins 1 MW. La directive efficacité énergétique oblige les data centers à se déclarer auprès d'instances européennes, dès lors que leur puissance dépasse les 500 kW. Ceux qui hébergent des données sensibles ne sont toutefois pas soumis à cette obligation. Dans la base Operat sont indiquées les superficies des salles hébergeant des serveurs informatiques. Quand cette superficie correspond à celle de l'établissement entier, il y a tout lieu d'en conclure qu'il s'agit d'un data centre. Pour autant, seuls figurent dans la base Operat les data centers situé dans des batiments de plus de 1 000 m^2.

Avant de conduire notre étude, nous avons dû identifier des sources de données exploitables, à commencer par des sites Internet répertoriant les data centers opérant en France – voire dans le monde entier. Ces sites en indiquent une raison sociale, l'adresse ainsi que des informations sur leur puissance, le cas échéant. Opérat indique, outre la raison sociale et l'adresse des établissements, leur consommation d'électricité ainsi que la superficie réservée aux serveurs informatiques. La raison sociale et la consommation d'énergie (mais pas d'électricité) apparaissent dans la base de données des data centers établie par la Commission européenne, que j'ai évoquée plus tôt, mise en place cette année seulement et, pour cette raison, assez pauvre en données. Heureusement, nous accédons à des données plus riches que celles que nous mettons en ligne. Enedis et le réseau de transport d'électricité (RTE) nous fournissent en effet les identifiants au point de livraison et les numéros Siret de leurs clients, en plus de leur adresse et de leur consommation.

A partir de ces sources, nous avons constitué un répertoire de l'ensemble des data centers. J'assimilerai dans le reste de ma présentation un data center à un point de livraison, bien que certains en comptent deux pour sécuriser leur approvisionnement. Nous avons fusionné nos différentes bases de données en nous fondant sur la localisation des data centers. Leurs raisons sociales s'avèrent en revanche fort mouvantes en raison des nombreux rachats de data centers. Nous avons dû éliminer beaucoup de doublons.

Plusieurs sites internet fournissent un répertoire de data-centers tels que DCMag, France Datacenter et ou encore Fibre.wiki. Nous avons aussi utilisé des sites propres à certains data centers tels que Webaxys. L'identification d'un data center à Rouen nous a permis d'en localiser trois autres au Havre, à Caen et en Nouvelle Aquitaine, dont nous n'avions pas connaissance. Nous avons utilisé, entre autres données locales, la consommation d'électricité, mais uniquement distribuée par Enedis et RTE. Enedis couvre 95 % du territoire, mais pas Strasbourg. Comme je l'ai signalé plus tôt, les données recueillies par la Commission européenne se sont avérées assez pauvres cette année.

L'étude a dénombré 581 data centers. 191 figuraient à la fois dans les données locales et dans la base Operat. 217 n'apparaissaient en revanche que dans les données fournies par Enedis et RTE. 81 apparaissaient uniquement dans la base Operat. Enfin, 92 ont été identifiés par l'intermédiaire d'autres sources telles que la directive européenne relative à l'efficacité énergétique. Entre 2018 et 2023, la consommation d'électricité des data centers s'est significativement accrue, en particulier celle des plus importants (disposant d'une puissance supérieure à 50 GWh). Nous avons en outre noté une forte concentration géographique des data centers, en Ile-de-France, dans le Nord et, dans une moindre mesure, aux abords de Marseille. D'après les données transmises à Eurostat, les data centers d'Allemagne

consommeraient 17,9 TWh – chiffre si élevé que nous doutons qu'il soit comparable à ceux des autres pays contre 4 TWh pour les data centers français en 2022. La forte consommation des data centers irlandais n'a pas de quoi surprendre. Notons enfin que l'Espagne n'a pas fourni de données.

3. Enquête sur la consommation d'énergie dans le tertiaire (ECET), présentation et sollicitation d'Avis d'Opportunité

Rofia HAMIDA, Direction des Statistiques d'entreprise (DSE), Département des statistiques structurelles (DSS), Insee

Après une présentation générale de l'enquête, j'aborderai ses apports en matière de transition écologique. Je m'attarderai ensuite sur le cadre de l'enquête et ses objectifs, son champ et la période de référence. Puis je m'intéresserai au comité de concertation avant d'évoquer le calendrier.

L'ECET est une enquête d'initiative nationale répondant à un règlement européen relatif aux statistiques d'entreprises. La première ECET, réalisée en 2012, portait sur les données de l'année 2011. Cette enquête vise à mesurer, dans le secteur tertiaire, principalement marchand, les consommations d'énergie, les factures énergétiques et les usages. L'ECET s'intéresse à six types d'énergie : l'électricité, le gaz naturel, le butane et le propane, le fioul domestique, le bois, les réseaux de chaleur et de froid. Les énergies renouvelables, en particulier les panneaux solaires et les pompes à chaleur, ne sont pas pour autant laissées de côté. Un deuxième objectif de l'ECET consiste à élargir la couverture de deux enquêtes sectorielles reconduites chaque année. La première porte sur les consommations d'énergie dans l'industrie. La seconde touche aux investissements antipollution. La première ECET a été menée avant la crise énergétique de 2022. Son renouvellement vise à remédier au déficit de données publiques par une actualisation des données recueillies.

L'unité statistique retenue est celle de l'établissement afin de connaître localement les consommations. La population statistique, celle du secteur tertiaire principalement marchand, inclut l'artisanat commercial, à l'exclusion des établissements sans salariés. L'enquête aura lieu en 2026, mais portera sur l'année 2025 sauf pour ce qui concerne les actions et dépenses visant à économiser de l'énergie et les dispositifs d'aide publique. Les questions relatives à ces éléments porteront en effet sur les années 2023 à 2025.

Le comité de concertation s'est réuni le 24 juin 2025. Y ont participé notamment des représentants de l'Ademe, du Ceren (centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie), d'Enedis et du Medef. Les discussions ont porté sur le champ de l'enquête et le contenu du questionnaire. Depuis la précédente enquête, des questions ont été ajoutées, sur l'autoproduction d'électricité (les quantités produites, consommées et vendues) et les investissements pour réduire la consommation d'énergie.

Le questionnaire sera testé auprès d'une cinquantaine d'établissements de septembre à décembre 2025. Un passage devant le comité du label de la statistique publique est prévu en mars 2026. La collecte interviendra de septembre à décembre 2026. Les traitements des données collectées dureront jusqu'en mai 2027. Les premiers résultats seront ainsi publiés à l'automne 2027, avant leur archivage et leur mise à disposition.

D'autres organismes travaillent sur cette thématique, à commencer par l'Ademe, via sa plateforme Opérat et le Ceren, qui mène chaque année une enquête sur la consommation d'énergie des établissements du secteur tertiaire. Le Ceren est un groupement d'intérêt économique composé des entreprises du secteur de l'énergie telles que GRTGaz, GRDF, RTE ou encore Enedis. Des échanges sont en cours pour coordonner les enquêtes.

Revenons maintenant à l'exploitation des données de l'ECET 2011, mises à disposition sur le CASD (centre d'accès sécurisé aux données). Ces données ont été valorisées dans une étude parue en février 2014 ainsi que par la diffusion de tableaux récapitulant les principaux résultats de l'enquête. Le graphique que je vous présente montre que les établissements sans salariés, nombreux, consomment peu d'énergie, alors que les établissements de plus de cinquante salariés, moins nombreux, ont une consommation nettement plus importante. Notre étude s'est particulièrement intéressée à l'utilisation des énergies renouvelables. 11 % des établissements interrogés déclarent posséder au moins un équipement à énergie renouvelable. Les pompes à chaleur semblent les plus utilisées, devant les panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.

Abordons à présent les apports de l'enquête en matière de transition écologique. Le module sur les énergies renouvelables permettra d'obtenir des informations sur les dispositifs utilisés, dont les types de panneaux solaires : photovoltaïques, thermiques ou encore hybrides. Des questions porteront sur la surface des

capteurs, la puissance électrique et l'implantation des panneaux solaires, étant donné la récente évolution de la loi APER (relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) à propos des dispositifs posés sur les toitures. D'autres questions porteront sur la puissance et les usages des pompes à chaleur (chauffage ou climatisation). Nous chercherons aussi à savoir s'il s'agit de pompes aérothermiques air-air, air-eau ou géothermiques et quels types d'énergie sont utilisés (gaz ou électricité).

Le nouveau module sur les actions et dépenses en vue d'économiser l'énergie permettra de recueillir des informations sur : les éventuels audits réalisés par les établissements au cours des trois dernières années, tels que des diagnostics de performance énergétique (DPE) ; les travaux réalisés (selon qu'ils portent sur l'isolation ou l'éclairage par exemple) ; le recours des établissements au tiers investissement (c'est-à-dire à un organisme prêteur autorisant des remboursements échelonnés) ; le montant total des travaux ; la sollicitation d'aides publiques, le cas échéant) ; et enfin la mise en place d'actions de sobriété. Nous demanderons ainsi aux établissements quelles mesures ont été mises en œuvre (réduction de la température de leurs locaux ou plage horaire de fonctionnement de leur système de chauffage par exemple).

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques (IPP)

Je souhaiterais poser une question à M. Meilhac, concernant les données locales de l'énergie et leur version enrichie. A l'IPP, nous cherchons depuis longtemps à y avoir accès. Serait-il possible de les consulter dans un cadre sécurisé tel que le CASD ?

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Cela n'est pas prévu pour l'instant.

Sylvain MOREAU, Insee, Direction des statistiques d'entreprise

Les données locales enrichies incluent-elles les numéros Siret ? Les données locales étant a priori exhaustives, comment expliquer que la base Opérat inclue des données ne figurant pas parmi les données locales ?

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Le Sdes obtient les numéros Siret de gré à gré par RTE et Enedis dans le cadre de travaux d'enrichissement mutuel, sur les data centers par exemple. Nous ne sommes pas, à date, autorisés à transmettre ces données, bien que nous étudiions la possibilité d'obtenir une telle autorisation.

Nous avons utilisé les données à l'adresse fournies par RTE et Enedis uniquement, or elles ne sont pas exhaustives. Ainsi, nous n'avons pas utilisé les données locales à Strasbourg.

Sylvain MOREAU, Insee

Nous pourrions tester un appariement des numéros Siret et des données à l'adresse.

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Le numéro Siret fourni avec les données locales ne correspond pas toujours aux bonnes communes. L'appariement a été réalisé manuellement. Il me semble difficile d'envisager sa généralisation. Cependant, nous améliorons déjà la fiabilité des numéros Siret disponibles dans les données locales relatives aux bâtiments publics.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable

Une consommation des data centers de 4 TWh me semble assez faible au regard des estimations sur l'impact énergétique des services numériques, évalué à quelques pourcents de la consommation d'électricité française. Certains data centers d'entreprises françaises sont certes localisés à l'étranger. Ne craignez-vous pas d'avoir échoué à identifier de nombreux data centers ?

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Le risque existe en effet que beaucoup de data centers n'apparaissent pas dans notre répertoire. Les quelques pourcents que vous évoquez proviennent d'une étude de l'Ademe imputant aux superficies connues une consommation d'électricité donnée. A priori, cette étude aurait surestimé la consommation individuelle des sites. Nos discussions avec Enedis et RTE ont confirmé l'ordre de grandeur que nous avançons, même si, dans sa communication officielle, RTE met plutôt en avant les chiffres de l'Ademe. 4TWh représentent environ un pour cent de la consommation totale d'électricité en France.

Bérengère MESQUI, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Des échanges approfondis ont eu lieu avec l'Ademe, qui ne s'est pas appuyée, dans ses estimations, sur des données statistiques. L'Ademe s'est contentée de supposer la consommation des data centers en fonction de la surface qu'ils occupent. La confrontation des hypothèses de l'Ademe avec les données réelles montre que l'Ademe a surévalué la consommation des data centers, même si ceux-ci ont peut-être consommé en réalité 4,5 voire 5 TWh.

Alexis LEAUTIER, Shift Project

Je prends la parole au nom du Shift Project qui publie demain un rapport sur les data centers et l'IA. Nous partageons vos constats concernant l'accès aux données sur la consommation d'électricité des centres. Le rapport du Shift Project va plus loin en proposant des projections sur les évolutions de cette consommation, compte tenu de la promesse du gouvernement d'installer de nouveaux data centers et des projets des entreprises dans ce domaine. Le Shift Project n'a pu accéder qu'à des données publiques. Nous avons constaté la difficulté d'accéder aux données de consommation des data centers, au point qu'il apparaît difficile de les répertorier. De fait, il n'existe pas de recensement exhaustif permettant d'évaluer leur consommation d'énergie.

A cette difficulté s'ajoute celle que pose la nouvelle dynamique impulsée par l'IA, susceptible d'augmenter fortement le nombre d'installations et leur consommation. Compte tenu des tensions sur le réseau électrique amenées à perdurer, il serait intéressant de créer une catégorie de data centers, liés à l'IA afin de projeter les futures consommations et leurs conséquences sur le réseau électrique.

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Nous sommes tenus à une obligation de rapportage de la consommation d'énergie des data centers. Un répertoire des data centers n'est effectivement pas aisé à constituer. Nous devons poursuivre notre travail avec Enedis, qui dispose d'informations supplémentaires telles que le profil de consommation, sachant qu'un data centre consomme de l'énergie tout au long de la journée, aussi bien en semaine que le weekend et plus en été qu'en hiver, vu la nécessité de refroidir les serveurs. Enedis a l'intention d'identifier d'autres data centers dans sa base de données à partir des profils de consommation que nous avons communiqués. Se pose également la question de la mise à jour, année après année, d'un tel répertoire, qui nécessiterait un lourd travail. Nous avons procédé à une catégorisation des data centers selon leur consommation, mais distinguer ceux qui sont liés à l'IA nous paraît plus difficile. De toute manière, la consommation d'un data center est essentiellement liée à la puissance à laquelle il a souscrit.

Bérengère MESQUI, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Le groupe de travail sur les statistiques de l'énergie à Eurostat s'est posé la question d'un suivi de la consommation d'énergie liée à l'IA. Les pays représentés ont admis leurs difficultés actuelles à évaluer la consommation de leur data centers. Il serait certes intéressant de mesurer les consommations liées à l'IA, mais un tel projet ne semble pas encore près d'aboutir, car nous devons d'abord être en mesure d'identifier les data centers concernés.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable

Avez-vous considéré la densité énergétique par mètre carré ?

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Les données de la base Opérat permettent en effet d'étudier la consommation d'énergie par mètre carré.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable

Je suppose que l'IA implique une densité énergétique plus élevée que le stockage de données.

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Peut-être les data centers liés à l'IA ne fonctionnent-ils pas de manière continue. Du moins pouvons-nous partir du principe que leur consommation fluctue au fil du temps.

Alexis LEAUTIER, Shift Project

Nous pouvons distinguer le taux d'utilisation des serveurs, au regard de leur capacité totale, les data centers utilisés pour l'entraînement de l'IA de ceux qui lui servent plutôt à réaliser des inférences.

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Nous ne disposons d'aucune information sur le taux de remplissage numérique des serveurs. Enedis pourrait toutefois établir des comparaisons entre la puissance consommée et la puissance souscrite. Je confirme que les data centers s'opposent à la publication de leurs données.

Céline CRAVATTE, SGCnis

Le lien vers le travail du Shift Project est accessible depuis la page Internet de la commission, comme vers la plupart des travaux cités en référence. L'Ademe précise sur le chat, en ce qui concerne le ratio de consommation des centres de données observé à partir de la base Opérat, qu'ont déjà été publiées une distribution des ratios de consommation ainsi que des tables de données.

Emerson CABANE, Ademe

Nous avons en effet publié des informations sur les ratios de consommation déclarés sur Opérat, faisant état d'une médiane et d'une moyenne de l'ordre de 2 000 kWh par m^2.

Céline CRAVATTE, SGCnis

Hélène Rasneur, de l'agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération de Rennes, demande si les collectivités locales pourront accéder au fichier Opérat.

Emerson CABANE, Ademe

Des données locales agrégées et anonymisées afin de respecter le secret des affaires sont déjà publiées sous forme de données ouvertes sur le site data.ademe.fr.

Christophe MEILHAC, Sous-direction des statistiques de l'énergie, Service des données et études statistiques (Sdes)

Les données de la base Opérat sont accessibles via le CASD.

La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'ECET.

4. Les émissions de CO2 de l'industrie française de l'évaluation des politiques publiques : apport des microdonnées et perspectives futures

Paul DUTRONC-POSTEL, Responsable du pôle environnement, Institut des politiques publiques (IPP)

Je représente ici les utilisateurs. L'IPP s'est intéressé aux émissions de CO_2 de l'industrie française dans le cadre de différents travaux d'évaluation des politiques publiques. Je vous présenterai le point de vue de l'IPP sur l'apport des microdonnées et ce que nous pouvons en espérer à l'avenir.

Nous avons voulu constituer une base de données sur les émissions de CO_2 des entreprises françaises, car de nombreux acteurs du débat public réclament des évaluations des politiques publiques dans le domaine environnemental. Les services de l'Etat ont ainsi proposé une évaluation des dispositifs budgétaires et fiscaux à l'aune de considérations environnementales, ayant fait l'objet d'un rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) annuel. Le Conseil pour le climat a, lui aussi, appelé de ses vœux une évaluation plus systématique des politiques publiques. Jusqu'ici, les efforts d'évaluation se sont concentrés sur : une classification des mesures fiscales, selon que leur impact est tenu pour positif, négatif, ambigu ou neutre sur l'environnement ; une évaluation ex ante de certains dispositifs basée sur des simulations d'émissions de CO_2 ; la tarification effective du carbone.

L'IPP a d'abord voulu analyser les émissions de CO_2 en les croisant avec les caractéristiques économiques des entreprises émettrices, dont leur valeur ajoutée. Dans un second temps, nous avons souhaité compléter l'analyse des dispositifs visant à réduire l'empreinte carbone des entreprises par celle de dispositifs sans visée environnementale ou climatique, mais susceptibles d'avoir des effets sur l'évolution des émissions de CO_2. Nous avons alors proposé une méthodologie pour l'analyse unifiée du ciblage environnemental des dispositifs fiscaux destinés aux entreprises et de leurs effets. Concrètement, nous avons essayé de répondre aux questions suivantes : Comment se répartissent les émissions de CO_2 du tissu productif français ? Comment évolue cette répartition et qu'est-ce qui l'explique ? A quelle tarification effective du CO_2 font face les entreprises ? Répondre à cette troisième question supposait de croiser l'approche du CGDD (Commissariat Général au Développement Durable) sur la tarification effective avec les caractéristiques des entreprises.

Nous nous en sommes tenus à une approche individuelle des entreprises, estimant les émissions de CO_2 de chacune, à partir de leur consommation d'énergie notamment, en les rapprochant de données sociales et fiscales donnant la mesure de leur activité économique. Il s'agissait d'établir les émissions directes de CO_2 à l'échelle des unités légales. Nous avons pour cela développé des modèles d'apprentissage automatique entraînés sur les données à notre disposition afin de prédire ce qu'il en est des établissements que nous ne sommes pas en mesure d'observer. Nous avons calculé trois sortes de variables d'intérêt : d'abord, une mesure de l'intensité énergétique rapportée à l'intensité carbonée de l'activité ; ensuite, une mesure des tarifications marginale et moyenne de l'émission d'une tonne de CO_2 supplémentaire à l'échelle d'une unité légale ; enfin, une mesure d'exposition à divers dispositifs fiscaux.

Le graphique que voici, indiquant la distribution du CO_2 émis par euro de valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière française, montre une forte concentration des émissions de CO_2. Le débat public met souvent en avant les cinquante sites industriels les plus émetteurs de CO_2. La normalisation de leur taille en fonction de leur valeur ajoutée relativise cependant l'intensité des émissions de CO_2 des sites les plus importants, dans la mesure où ils sont à l'origine de la majeure partie de la valeur ajoutée. Ainsi, 10 % de la valeur ajoutée industrielle représente 75 % des émissions de CO_2.

Abordons à présent la tarification effective du CO_2 en 2019 et 2022. En 2019, les entreprises qui émettaient le plus de CO_2 payaient 26 euros la tonne, contre 56 euros pour les moins émettrices. Depuis, en raison de la forte augmentation du prix des quotas, la courbe s'est inversée. Nous pourrons dès lors étudier les effets de la modification de la tarification du CO_2 sur l'activité économique des entreprises, leur comportement d'investissement ou encore leur consommation d'énergie. Nous avons enfin étudié le ciblage des impôts de production, et notamment de la contribution économique territoriale (CET). Etant donné que le taux de CET/VA croît au même rythme que l'intensité des émissions de CO_2, une suppression des impôts de production profiterait surtout aux entreprises les plus émettrices.

Les données disponibles ont fortement contraint le champ de notre étude, qui s'est limité à l'industrie manufacturière, ne représentant que 18 % des émissions totales de CO_2 en France. Une autre difficulté à laquelle nous nous sommes heurtés a eu trait à l'échelle d'observation. Les données fiscales à notre

disposition nous ont contraints à retenir l'unité légale plutôt que l'établissement, pour lequel nous disposions en revanche de données de consommation.

De plus, nous n'avons pas eu le temps de traiter les enjeux relatifs à la structure de l'échantillonnage de notre étude. Nous avons échangé avec diverses administrations sur notre simulation des dispositifs fiscaux afin de rendre nos estimations cohérentes avec leurs observations. Nous en avons déduit qu'une extension et un approfondissement de nos travaux seraient souhaitables.

Un enjeu de notre étude consistait à définir différentes échelles d'analyse interagissant entre elles. Si l'unité décisionnelle correspond au groupe économique ou fiscal, l'unité d'organisation économique correspond en revanche plutôt à l'unité légale, tandis que le processus productif s'organise à l'échelle de l'établissement. Pour imbriquer ces différents niveaux, nous aurions eu besoin de données exhaustives sur l'intégralité du tissu productif. Quoi qu'il en soit, il nous semblerait judicieux de ne pas seulement s'en tenir aux émissions de CO_2, mais d'étudier d'autres formes de pollution.

En conclusion, il me paraît important de mettre à disposition les données sur les dispositifs d'aides et fiscaux de nature à modifier les trajectoires d'émissions de CO_2 du tissu productif français, mais aussi les données sur la consommation d'énergie des entreprises, collectées par les fournisseurs ou déjà à disposition des distributeurs.

5. Construction d'une base de données sur les émissions de carbone et pollutions atmosphériques des entreprises

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

La création de cette base de données est complexe. Nous voulions à l'origine mesurer de manière exhaustive les émissions de gaz à effet de serre des établissements. Nous nous sommes aperçus que nos sources renseignaient aussi sur les émissions de polluants atmosphériques. Nous avons donc décidé de les inclure dans notre base, du moins pour le secteur industriel. Nous traiterons le secteur agricole dans un deuxième temps, de même que le traitement des déchets, dont les impacts environnementaux sont également complexes à cerner. Nous collectons les données les plus anciennes que nous trouvons, ce qui nous permet de remonter jusqu'en 2002. Souvent, nous obtenons des données par établissement. Dans le cas contraire, nous renseignons les données à l'échelle de l'entreprise.

Corentin TREVIEN, département des études économiques, Insee

Nous nous sommes concentrés sur les émissions de l'industrie, en tant que secteur le plus simple à étudier. Nous nous sommes rapprochés de l'IPP par souci de ne pas reproduire les efforts déjà accomplis, mais bien plutôt de les compléter en approfondissant l'examen de sources complémentaires. Notre base de données couvre les industries extractives et manufacturières ainsi que la production d'eau et d'énergie. Nous aimerions y inclure la gestion des déchets, que les publications de l'Insee rattachent à l'industrie au sens large.

Nous comptons tenir compte des trois scopes d'émissions, à commencer par les émissions directes, liées par exemple à la consommation d'hydrocarbures ou à la décarbonatation du calcaire dans la production de ciment. Nous nous sommes appuyés pour ce faire sur les données du dispositif EU-ETS (*European Union Emissions Trading System*) régulant les échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre à l'échelle européenne. Nous nous sommes également appuyés sur l'IREP – registre recensant les principaux rejets et transferts de polluants dans l'eau, l'air, et les déchets déclarés par certains établissements. A ce stade, nous avons choisi de laisser de côté les polluants de l'eau. Enfin, nous avons utilisé les résultats de l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI). Nous songeons enfin à nous servir de l'enquête Sinoe (Système Informatique fédérateur des données d'observation) pour la gestion des déchets, mais nous en sommes encore à évaluer la faisabilité d'une telle initiative.

En ce qui concerne le scope 2 lié aux émissions indirectes dues à l'énerge, nous comptons, là encore, recourir à l'EACEI, en la complétant par les données locales de consommation d'énergie renseignant sur les consommations annuelles d'électricité et de gaz à l'adresse, recueillies auprès des distributeurs. Nous n'avons pas tenu compte des réseaux de chaleur, d'une part, parce qu'ils ne représentent qu'une faible portion de la consommation d'énergie, et d'autre part, car nous craignions de comptabiliser à deux reprises la production nécessaire au fonctionnement de ces réseaux – une fois pour l'établissement producteur et une autre pour l'utilisateur.

Nous prévoyons d'introduire quelques éléments relatifs au scope 3 couvrant les émissions indirectes liées à la chaîne de valeur. Nous rapprocherons, pour ce faire, un tableau international des entrées-sorties d'un tableau ressources-emplois Exiobase et de données des douanes indiquant l'origine géographique et le détail des produits importés par chaque entreprise.

Un important travail d'harmonisation et de rapprochement des sources est en cours. Pour des raisons liées au fonctionnement du répertoire Sirene, un même site industriel peut correspondre à différents établissements (identifiés par leur Siret) au cours du temps. En nous appuyant sur les « prédécesseurs-successeurs » du répertoire Sirene et la base Tous salariés, nous avons essayé d'attribuer à chaque établissement industriel un identifiant unique stable dans la durée. Nous nous sommes efforcés de limiter les imputations, préférant donner des informations à l'échelle d'une entreprise dès lors que nous ne connaissions pas leur ventilation par établissement. Nous nous sommes aussi appuyés sur les facteurs d'émission de l'Ademe pour calculer les émissions de combustion d'hydrocarbures. Nous comptons comparer les données individuelles avec les résultats de l'EACEI chaque fois qu'un tel rapprochement est pertinent. Enfin, les données agrégées seront rapprochées de celles du rapport Secten publié par le Citepa (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique).

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

Nous comptons rendre notre base de données publique, dans la mesure du possible. Nous comptons rendre accessibles via le CASD les données qui ne pourront pas être rendues publiques. Les codes de construction de la base seront ouverts. Enfin, notre travail sera documenté dans un document publié. Nous présenterons notre méthodologie et nos premiers résultats lors des JMS (journées de méthodologie statistique) de l'Insee.

Le département des études économiques de l'Insee a pour projet de décrire, à l'aide de notre base de données, l'évolution des émissions agrégées en les décomposant selon la composition des entreprises : évolution des émissions dans les pérennes, est-ce que lesles sortantes sont plus polluantes que les entrantes … Une étude en projet porterait sur les emplois dans les secteurs bruns, moins étudiés jusqu'ici que les secteurs verts. Il nous restera, une fois terminée la construction de cette base, en principe au premier semestre 2026, à l'étendre hors du secteur de l'industrie.

Béatrice SEDILLOT, Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Sdes

Pourquoi vous être tournés vers les données Exiobase de préférence aux données Eurostat – certes encore perfectibles ? Avez-vous songé à exploiter la base FIGARO ?

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

Exiobase fournit des données plus précises concernant les produits, en particulier des produits très carbonés. Exiobase recense aussi des données sur d'autres polluants que les gaz à effet de serre.

Vincent MARCUS, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Service de la statistique et de la prospective

Je salue votre projet, dont nous rêvions depuis longtemps. Nous sommes souvent interrogés sur les émissions de CO_2 et surtout de gaz à effet de serre de l'agriculture. Sans doute aurions-nous intérêt à travailler ensemble sur ces sujets. Les émissions de CO_2 du secteur agricole restent relativement limitées, à la différence de ses émissions de gaz à effet de serre, liées aux cheptels et aux engrais. Il me semble que la base des émissions polluantes est liée au registre des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement). L'application de seuils soustrait à l'obligation de rapportage un large pan du secteur. Je suppose que des problèmes d'imputation en résultent.

Corentin TREVIEN, département des études économiques, Insee

La base des émissions polluantes couvre tout de même beaucoup plus d'entreprises que celle des quotas carbone. Nous définirons à la fin de notre travail, comme d'ailleurs pour beaucoup d'enquêtes thématiques sur les entreprises, le seuil en dessous duquel nous ne nous estimons pas en mesure de donner d'informations.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable

Certaines émissions des scopes 2 et 3 ne feront-elles pas l'objet d'un double comptage ?

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

On peut sommer les émissions du scope 1, ça donne l'inventaire national. Si on regarde les scopes 2 et 3, c'est qu'on est sur un concept d'empreinte carbone, et il faut effectivement qu'on soit clair sur les variables qu'on produit et comment les utiliser. L'empreinte carbone nationale ne s'obtient effectivement pas en sommant les empreintes carbones individuelles. Par exemple les émissions des producteurs d'énergie sont à la fois dans le scope 1 (pour les producteurs d'énergie) et le scope 2 (pour leurs clients).

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable

Le scope 3 ne couvrira que les produits importés.

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

Ce qui relève de la consommation intermédiaire nationale nous échappera en effet. Nous ne savons pas précisément quels produits les entreprises achètent en France, donc on ne sait pas comment réallouer entre les entreprises le scope 1, d'une notion d'inventaire à une notion d'empreinte carbone. Nous ne connaissons qu'une partie de l'empreinte carbone d'une entreprise : l'empreinte importée, les émissions de l'entreprise en question, et ses émissions dues à sa consommation d'énergie.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable

Les exportations françaises sortent du scope 3.

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

Pour cerner leur impact environnemental, il faudrait les soustraire des productions des entreprises françaises, ce qui est possible avec les données de douanes.

Sébastien ROUX, Insee, Dese

L'exercice ne permet pas de revenir à une empreinte carbone au niveau macro, de toute façon. Certaines chaînes de valeur traversent les frontières à de multiples reprises. Vous ne pouvez pas tenir compte des consommations intermédiaires liées à la production en France.

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

Elles figurent dans le scope 1. Les importations françaises ont un contenu très faible en carbone émis en France.

Corentin TREVIEN, département des études économiques, Insee

Peut-être la mise en place de la facturation électronique permettra-t-elle d'établir un lien entre les clients et leurs fournisseurs français.

Sébastien ROUX, Insee, Dese

Des travaux menés par l'Insee et le Sdes visent à calculer les émissions de CO_2 des groupes nationaux pour fournir des données macroéconomiques sur les intensités en tonne de CO_2 par euro. Ces chiffres correspondent-ils aux vôtres ?

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

Nous veillons à publier des résultats cohérents avec les chiffres de la comptabilité nationale et ceux de l'Insee.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable

Pour ce qui est du Scope 2, vous appliquez un coefficient à l'énergie consommée, de sorte que vous aboutissez à une moyenne. Une entreprise qui a choisi un fournisseur d'électricité verte ne devrait pas entrer dans le scope 2.

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

En effet, nous appliquons un facteur d'imputation à l'énergie utilisée par l'entreprise.

Sébastien ROUX, Insee, Dese

Pour compléter les bases de données sur les entreprises que vous commencez à construire, n'auriez-vous pas besoin d'informations sur les coûts d'abattement ? Des travaux conduits par France Stratégie sur ces sujets ont permis d'analyser les politiques de décarbonation. Songez-vous à explorer de telles pistes ?

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

Ces travaux de France Stratégie sont en partie nourris par des rapports de l'IPP, qui a estimé les coûts de certains dispositifs fiscaux, moins pour les entreprises, toutefois, qu'à l'échelle des politiques publiques. La base de données que nous avons conçue nous sert à estimer les coûts d'abattement.

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

Comme nous connaissons la distribution des intensités de carbone pour chaque secteur, son évolution peut indirectement révéler les coûts d'abattement.

Corentin TREVIEN, département des études économiques, Insee

Parmi les pistes d'études auxquelles nous songeons, un rapprochement avec les dépenses déclarées par les entreprises dans l'enquête Antipol (sur les investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement) ne manquerait pas d'intérêt, encore qu'il soulèverait des enjeux d'identification de l'effet des dépenses sur les émissions polluantes.

Sébastien ROUX, Insee, Dese

L'enquête sur la consommation d'énergie dans le tertiaire comporte-t-elle des questions aux entreprises sur leur capacité à réduire leur consommation d'énergie ou les coûts qu'une telle réduction impliquerait pour elles en termes d'investissement ?

Rofia HAMIDA, Direction des Statistiques d'entreprise (DES), Département des statistiques structurelles (DSS), Insee

Des questions portent en effet sur le montant des travaux effectués, mais pas sur les coûts estimés des investissements et les réductions de coûts ainsi escomptées.

Thomas WAROQUIER, Banque de France

Ambitionnez-vous d'enrichir votre base de données postérieures à 2020 ? Comment comptez-vous gérer les problématiques liées aux consolidations d'entreprises, notamment pour les actifs détenus par plusieurs structures ?

Corentin TREVIEN, département des études économiques, Insee

Nous recueillerons des données en fonction de la date à partir de laquelle les sources sont disponibles. Ainsi, nous comptons utiliser les données locales de consommation d'énergie à partir de 2020 et pour les années suivantes. Nous ne nous intéressons pas outre mesure aux questions de consolidation par les groupes, qui pourra être effectuée par simple sommation, bien plus simplement que pour certaines variables financières. Si un établissement industriel appartient à plusieurs entreprises, il reviendra à l'utilisateur de notre base d'opter pour la répartition qui lui semble la plus pertinente. Céline CRAVATTE, Cnis

Mathis Bachelot signale dans le Chat l'existence d'un article rédigé dans une démarche similaire à propos du scope 3, intitulé « EACEI, données de douanes sur l'industrie française », publié par Dussaz, Viona et Dechezleprêtre dans la revue canadienne d'économique en 2023.

Béatrice Michalland nous informe par ailleurs que les données Exiobase ne couvrent que la période allant de 1995 à 2011, les autres données relevant du nowcasting.

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

Nous pourrons facilement basculer d'une base à l'autre.

Joris BLAIN, La Société Nouvelle

Nous trouverions opportun, une fois établie votre base de données, que soient mises à disposition des moyennes par secteurs. Une étude britannique basée sur des données bancaires, parue dans le *Journal of Industrial Ecology,* pourrait vous donner des idées sur la monétisation des scopes 2 et 3. Il semblerait qu'Exiobase ait été réactualisée avec des données allant de 2020 à 2022. Exiobase Groupe pourrait en outre actualiser ses données pour 2023 et 2024.

Matthieu LEQUIEN, département des études économiques, Insee

Merci pour ces suggestions.

Corentin TREVIEN, département des études économiques, Insee

Certaines bases que nous utilisons sont constituées de données ouvertes, telles que les données locales de l'énergie. Il n'est pas exclu que nous ayons besoin de données couvertes par le secret fiscal comme la cotisation foncière des entreprises, pour les localiser. Même si nous ne pouvons pas les publier, nous diffuserons au moins le code permettant de reconstruire des bases de données.

Joris BLAIN, La Société Nouvelle

Je songeais en particulier au secteur de la métallurgie qui intéresse beaucoup la communauté d'utilisateurs que nous représentons.

Xavier TIMBEAU, président de la commission Environnement et développement durable

L'augmentation du prix du CO_2 en 2022 ou 2023 a-t-elle eu des conséquences que vous auriez observées ?

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

Nous cherchons justement à éclaircir ce point.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Cnis

Je vous propose le suivi d'avis suivant :

« *La Commission Entreprises et stratégies de marché, en présence de la Commission environnement et développement durable, a pris connaissance de travaux visant à décrire la contribution des entreprises à la transition écologique et des projets d'enrichissement d'outils de mesure existants.*

La Commission a pris acte du fait que les informations extra financières individuelles, telles qu'elles sont directement issues des rapportages, ne permettent pas actuellement d'enrichir la statistique structurelle d'entreprises, et ce pour plusieurs raisons. Les unités de déclaration diffèrent. Le degré de standardisation du rapportage est encore faible. Les informations mélangent des données qualitatives et quantitatives. L'évolution de la réglementation est incertaine. La Commission encourage néanmoins les travaux de suivi de l'évolution de la réglementation, mais aussi de la mise en œuvre de la Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD, prévue par l'Insee ainsi que sa participation au Groupe de travail européen.

Elle invite aussi à maintenir une veille sur la production par d'autres acteurs de bases de données ou d'indicateurs synthétiques à partir de ces rapportages.

Le dispositif statistique documentant le rôle des entreprises dans l'environnement repose à la fois sur des bases administratives, des inventaires et des enquêtes. La Commission a ainsi noté les pistes de valorisation possibles de la base locale de consommation d'énergie disponible à l'adresse depuis 2018 pour le gaz, l'électricité et les réseaux de froid et de chaleur. Ces données peuvent être articulées avec d'autres données entreprises à un niveau granulaire – listes d'unités productives, autres émissions polluantes, performances économiques et nombre de salariés aides publiques versées – ouvrant ainsi des pistes d'analyse prometteuses à un niveau infra sectoriel ou pour le ciblage environnemental des politiques menées.

La Commission salue en particulier les travaux en cours à l'Insee pour construire, dans un premier temps dans le domaine de l'industrie, une base au niveau établissement ou entreprise, mobilisant des données de différentes bases et d'enquêtes (données d'émissions directes, mais aussi indirectes liées à l'énergie ou à la chaîne de valeur). Plus riches sur l'industrie, les informations se développent sur les activités de service.

La reconduction en 2025 de l'enquête de consommation d'énergie dans le tertiaire permettra d'actualiser les données sur les usages de l'énergie et comportera un module sur la réalisation d'investissements en vue de réduire la consommation d'énergie. Les évolutions réglementaires européennes conduisent à la mise en place et au déploiement progressif de dispositifs de suivi et de collecte d'information sur l'efficacité énergétique, directement auprès des entreprises dans le tertiaire, comme le dispositif Opérat, mais aussi à un travail d'identification et de suivi des data centers, se donnant les moyens de suivre les évolutions dont on peut penser qu'elles seront rapides.

La Commission a concentré ses travaux sur la question des enjeux pour la statistique publique du rapportage obligatoire des grosses entreprises et sur la mesure de la consommation d'énergie dans l'industrie et le tertiaire. Le Cnis les poursuivra au cours de ce moyen terme, en particulier s'agissant de la contribution des entreprises à la transition écologique dans le domaine de la biodiversité, de l'économie circulaire, des prélèvements de ressources ou des investissements verts. »

Gianluca OREFICE, président de la Commission Entreprises et stratégies de marché

Avez-vous des suggestions pour améliorer ce texte ?

Christine LAGARENNE, Cnis

Nous pourrions souligner l'intérêt des utilisateurs attendant de disposer de bases de données.

Sébastien ROUX, Insee, Dese

Il me semblerait intéressant de mentionner les remarques entendues en séance sur les data centers liés à l'IA, même si ce n'est pas possible de le faire actuellement.

Paul DUTRONC-POSTEL, Institut des politiques publiques

Pour ma part, je soulignerais que les données existantes se heurtent à un problème de champs, les données locales de l'énergie sont très utiles, mais une version avec les SIRET le serait encore plus ; cela est aussi vrai quand on cherche à évaluer des dispositifs de politiques publiques, l'accès aux données est incontournable, même si le problème est parfois simplement l'existence de la donnée.

Corentin TREVIEN, département des études économiques, Insee

Il est important de souligner que les travaux de l'IPP ont précédé ceux de l'Insee sur la constitution d'une telle base de données, notre travail en prolonge la démarche en mobilisant des sources plus variées et en couvrant une période plus large.

Béatrice SEDILLOT, Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Sdes

Il est important de compléter le suivi d'avis pour ne pas se limiter à une description de ce qui existe. Il ne serait pas inutile de préciser que l'identification des entreprises par leur numéro Siret répondrait à un besoin exprimé par le Cnis pour améliorer l'information et sa diffusion. Cela pourrait même nous servir d'appui.

Sylvain HUMILIERE, La Société Nouvelle

Nous pourrions aussi souligner l'intérêt de la facturation électronique en termes de recueil de données relatives à l'énergie et au climat.

II. Projets d'enquêtes pour demande d'avis d'opportunité (AO) et demandes d'accès à des données administratives

Dans le domaine de l'agriculture :

1. Enquête Phyto 2026

Elisabeth MONTLOUIS, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Service de la statistique et de la prospective

Je commencerai par un point sur la réglementation de la production de statistiques avant de présenter l'enquête Phyto 2026. Je m'attacherai plus particulièrement à la collecte de données dans ce cadre.

Le règlement-cadre 2022/2379 SAIO en application depuis le 1er janvier 2025 vise à renforcer la connaissance des pratiques et des productions agricoles. Il s'est accompagné d'un règlement d'exécution pour les PPP (produits phytopharmaceutiques). Celui-ci prévoit deux phases, dont la première est transitoire, de 2025 à 2027. L'objectif consiste à transmettre, fin 2027, des statistiques sur l'usage des PPP durant la campagne culturale 2026. Ces données relatives aux quantités de substances actives utilisées et aux surfaces traitées concerneront vingt et une cultures communes à tous les États membres de l'UE. A compter de 2028 débutera une phase pérenne. Ces mêmes données seront alors transmises à un rythme annuel, d'abord fin 2029 à propos de la campagne culturale 2028. Production biologique et production conventionnelle seront distinguées. Nous ne savons pas encore quelles cultures seront concernées dans la phase pérenne. L'objectif reste de couvrir 85 % des usages des produits phytopharmaceutiques.

L'enquête Phyto 2026 s'inscrit dans le cadre de la phase transitoire. Elle portera sur un échantillon d'environ 36 000 parcelles, sous réserve d'un budget suffisant. Son périmètre inclura les vingt et une cultures évoquées plus tôt, en agriculture biologique d'une part, et en agriculture conventionnelle d'autre part. Ces vingt et une cultures se répartissent entre les quatre filières déjà suivies à travers les enquêtes PK (sur les pratiques culturales) renouvelées les cinq ans, et portant sur l'une des quatre filières à tour de rôle. La collecte, en ligne, débutera en octobre 2026 pour prendre fin en février 2027. Le passage en comité du label de la statistique publique est prévu en avril 2025.

Des points de vigilance touchent au calendrier et à la charge statistique des enquêtes. Les données devront être transmises à Eurostat en décembre 2027 au plus tard. Le réseau des enquêteurs des Srise (Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique) ne sera pas disponible aux dates de l'enquête. La collecte sera donc externalisée auprès d'un prestataire en cours de recrutement, que nous chargerons également des relances téléphoniques. Grâce à la collecte Prophyl, les données concernant les traitements phytopharmaceutiques des parcelles saisies dans les logiciels de gestion parcellaire apparaîtront automatiquement dans notre questionnaire, qui se limitera aux exigences du règlement-cadre 2022/2379 SAIO. Le choix du prestataire sera arrêté le 8 décembre 2025. La préparation des outils de collecte s'étendra de janvier à septembre 2026.

La collecte Prophyl se veut une solution alternative à la collecte par questionnaire en ligne. Elle permet de valoriser les données des logiciels de gestion parcellaire sur les usages des produits phytopharmaceutiques. En 2024, nous avons conduit un test sur des exploitations volontaires dont nous avons bien entendu recueilli le consentement, avec trois éditeurs de logiciels partenaires. Une application dédiée au recueil des données a vu le jour. Près de 5 000 lignes de traitements PPP ont été recueillies, concernant 116 exploitations. Nous proposerons cette solution de collecte aux exploitations de grandes cultures interrogées dans le cadre de l'enquête Phyto 2026 afin d'alléger la charge de questionnement. Le rapport du groupe de travail du Cnis qui a suivi cette expérimentation sera disponible à partir du 8 octobre.

Gianluca OREFICE, président de la commission Entreprises et stratégies de marché

L'utilisation d'un nouveau mode de collecte des données améliore-t-elle le taux de réponse ?

François CHEVALIER, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, SSP

L'objectif de Prophyl n'est pas d'augmenter le taux de réponse, mais de réduire la charge de saisie pour les agriculteurs. Il s'agit de leur éviter de perdre du temps à enregistrer en ligne les informations relatives aux traitements phytosanitaires, parfois nombreux, appliqués à leurs parcelles.

Vincent MARCUS, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Service de la statistique et de la prospective

Nous demandons juste à l'agriculteur s'il est d'accord pour que nous récupérions des données qu'il a déjà saisies dans un logiciel. Et s'il dit oui, nous allons récupérer les données sans effort pour lui.

Elisabeth MONTLOUIS, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Service de la statistique et de la prospective

Effectivement il dit oui, et il lui revient de cliquer sur une page son logiciel pour nous envoyer son flux de données, dont il reste en totale maîtrise.

Céline CRAVATTE, SGCnis

Le rapport du groupe de travail sera publié en ligne, vers la mi-octobre, une fois validé par le bureau du Cnis. Ses travaux ont duré quatre ans.

Béatrice SEDILLOT, Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, Sdes

Les enquêtes Pratiques Culturales (PK) sont-elles maintenues ?

François CHEVALIER, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, SSP

Oui. Les enquêtes PK ne portent pas uniquement sur les usages de pesticides, mais couvrent également la fertilisation et le travail des sols. Elles permettent de suivre, à tour de rôle tous les cinq ans, les quatre principales filières culturales en France : les grandes cultures, la viticultOuiure, les légumes et l'arboriculture. A partir de 2029 (campagne agricole 2028), dans le cadre de la nouvelle enquête Phyto (multi-filières), le SSP s'attend à devoir étendre à une trentaine le nombre de cultures à suivre chaque année (21 pour Phyto 2026).

La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Phyto 2026.

2. Enquête sur la Structure des exploitations agricoles 2026 (ESEA 2026)

Vincent POLVECHE, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Service de la statistique et de la prospective

Les enquêtes ESEA s'appuient sur un dispositif européen, dont un règlement-cadre de 2018 et un règlement d'exécution de 2025, encadrant notamment le recensement agricole de 2020 et la précédente ESEA de 2023. Le règlement 2024/2914 précise les variables à collecter, c'est-à-dire à la fois les données à collecter à chaque enquête (ou tronc commun) et les modules thématiques techniques changeant d'une enquête à l'autre. L'ESEA 2026 abordera ainsi le logement des animaux et la gestion des déjections animales. Elle comportera aussi un volet consacré aux vignobles.

L'objectif consiste à mettre à jour les données du recensement agricole de 2020 et de l'ESEA 2023 sur les surfaces cultivées, le cheptel, la main-d'œuvre et la diversification. Il s'agira aussi de réactualiser ou d'acquérir de nouvelles données sur les âges et les cépages des vignes. Par suite d'une consultation externe, il est fort probable que nous ajoutions deux modules techniques nationaux, l'un sur la méthanisation agricole (c'est-à-dire la fabrication de biogaz) et l'autre sur les évolutions des exploitations face aux changements climatiques.

Le règlement européen de 2018 encadrant l'enquête exige que nous précisions certaines variables nationales ou régionales selon leur importance. À titre d'exemple, une précision de 7,5 % est attendue pour les vignes en Occitanie et de 5 % pour l'élevage porcin en Bretagne.

L'enquête procédera par sondage à partir des listes du plan de zonage. Environ 60 000 unités seront interrogées en France métropolitaine et dans les DROM. La base de sondage Balsa provient du recensement agricole 2020 et des sources administratives telles que la PAC (Politique Agricole Commune), la MSA (Mutualité Sociale Agricole) ou encore les bases de données cheptel. L'enquête a pour champ les unités légales dont le code NAF commence par 01 au-delà d'un seuil défini par un volume de production ou, le plus souvent, une superficie consacrée à une culture.

L'échantillon sera tiré au sort en vue d'un test en février avant la sélection de l'échantillon final en août. La stratification des exploitations reposera sur la géographie (en l'occurrence la localisation départementale), la production brute standard et les orientations technico-économiques. La collecte aura lieu principalement en face à face ou par téléphone. Les services régionaux du SSN valident les questionnaires au lendemain de la collecte, confiée à leurs chargés d'enquêtes. La diffusion des données auprès d'Eurostat aura lieu avant le 31 décembre 2027. Nous envisageons de les publier sur le site Agreste, comme nous l'avons fait en 2021. Elles seront bien entendu accessibles aux chercheurs via le CASD. Une phase de consultation externe à propos du questionnaire a démarré, de même que la création d'un applicatif de collecte. La méthodologie du plan de sondage est en cours d'élaboration. Au deuxième trimestre 2026 seront validés les échantillons de même que les outils de collecte. Nous aimerions tester l'applicatif de collecte en situation réelle dès le mois de juillet 2026.

La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'ESEA 2026.

3. Enquête sur les terres labourables (Terlab)

La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête Terlab.

Céline CRAVATTE, SGCnis

La commission a rendu en mars dernier un avis d'opportunité favorable sur l'enquête annuelle de production, l'enquête annuelle laitière et l'enquête annuelle de production commercialisée Les deux dernières enquête enquêtes ne seront confiées en tout ou partie à l'Insee (plutôt qu'au SSP qui s'en occupait jusque-là) que l'an prochain et non dès cette année comme préalablement annoncé.

Dans le domaine des autres entreprises :

4. Enquête sur la filière du médicament

Anthony BOUVIER, Direction des statistiques d'entreprise (DSE)

Nous sollicitons un avis d'opportunité pour cette enquête dont la prochaine collecte est prévue fin 2026. Son objectif consiste à délimiter le périmètre et estimer le poids économique de la filière du médicament en France à un niveau national et régional, ce que ne permet pas l'exploitation des enquêtes statistiques et des déclarations administratives existantes. Nous souhaitons recueillir des informations sur l'ensemble des acteurs de la filière, les fabricants de médicaments, mais aussi les fournisseurs et les sous-traitants, c'est-à-dire tous ceux qui font partie de la chaîne de production. Un autre objectif consiste à collecter l'information statistique nécessaire à la description du fonctionnement de cette filière au poids économique majeur dans l'industrie française, et qui fait face à des enjeux essentiels tels que la souveraineté, l'innovation ou encore la transition écologique. Parmi les engagements de France 2030 figuraient justement la reconquête de notre souveraineté sanitaire et l'accélération de la relocalisation de la production de médicaments essentiels.

Nous envisageons la filière du médicament en tant que filière de production et non de consommation. Une entreprise appartient à cette filière dès lors que son activité concourt, directement ou indirectement, à la conception, à la fabrication ou à la distribution en gros de médicaments, qu'ils soient issus de la synthèse chimique ou du vivant dans le cas des biomédicaments. Nous incluons dans ce champ la répartition pharmaceutique – c'est-à-dire à l'activité des grossistes en médicaments, interfaces entre les laboratoires pharmaceutiques et les officines.

Nous avons repris la définition que propose du médicament le Code de la santé publique, à savoir « toute substance ou composition possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales ». Cette définition inclut les vaccins.

Le périmètre de l'enquête est organisé en quatre pôles : la recherche et développement, qui porte sur la conception et l'évaluation de nouveaux médicaments ; la production industrielle, qui comprend la fabrication des principes actifs, des excipients et des formes pharmaceutiques, le conditionnement et l'emballage ainsi que la production des biens d'équipement nécessaires à l'industrie pharmaceutique tels que les bioréacteurs, les centrifugeuses ou encore les systèmes de purification ; les activités de transport et de logistique, incluant le stockage, la gestion des approvisionnements, la distribution en gros et la collecte de médicaments non utilisés, y compris la valorisation énergétique de leur destruction ; les affaires réglementaires garantissant la conformité des produits, dont les autorisations de mise sur le marché, les bonnes pratiques de fabrication ou encore la pharmacovigilance.

Cette enquête est intégrée au dispositif de l'enquête filière, au même titre que celles qui portent sur la filière automobile ou la filière aérospatiale. Son champ géographique s'étend à la France entière, DOM inclus. À la différence des enquêtes sur les filières automobile et aéronautique, pérennes et triennales, celle sur la troisième filière est modulable selon l'actualité et les besoins.

La base de sondage est extraite du répertoire statistique Sirus correspondant au périmètre conventionnel de la filière. Nous ferons appel à des sources complémentaires pour mieux cibler les unités appartenant à la filière, dont les contours des grands groupes pharmaceutiques fournis par la division profilage de l'Insee, les réponses à l'enquête annuelle de production (EAP), ainsi que des listes d'entreprises et organismes publics de la filière fournis par les directions régionales de l'Insee. Certains participants aux comités de concertation nous aiguillent aussi vers des unités. En tout, nous comptons interroger au plus 10 000 unités légales, soit moins que lors des enquêtes sur les autres filières, où nous sondons plutôt 13 000 unités légales.

L'enquête sur la filière du médicament résulte d'une initiative nationale, sans lien avec un règlement européen. Deux comités de concertation se sont tenus, en juillet puis en septembre 2025. La première réunion a porté sur le périmètre de l'enquête, tandis que la seconde s'est concentrée sur le contenu du questionnaire. Ces comités réunissaient les principaux syndicats professionnels de la filière, dont le Leem et la fédération française des industries de santé, mais aussi des administrations publiques comme la DGE, l'Agence nationale de la sécurité du médicament, le Comité économique des produits de santé, sans oublier des organisations syndicales ou encore des associations. L'institut de recherche et documentation en économie de la santé était également présent à ce comité. Le questionnaire a été testé par le réseau enquêteurs entreprises (REE) de l'Insee sur un échantillon de cinquante unités légales. La méthodologie d'enquête s'appuie sur les préconisations du pôle ingénierie statistique d'entreprises (Pise).

Le questionnaire comportant une soixantaine de questions est structuré autour de cinq modules intitulés : données de cadrage ; positionnement dans la filière ; analyse de l'activité ; adaptations et perspectives ; établissements. Dans le premier, l'entreprise est invitée à renseigner son effectif et son chiffre d'affaires du dernier exercice comptable. Dans le second, elle doit indiquer la part de son activité relative à la filière du médicament. Elle est également interrogée, dans un volet « recherche et compétitivité », sur ses éventuels partenariats en R&D et sa participation à des projets territoriaux. L'analyse de l'activité s'intéresse aux facteurs ayant freiné ou, à l'inverse, accéléré cette activité. Des questions portent sur la souveraineté et l'internationalisation de la production. L'entreprise est interrogée sur la localisation de ses clients et fournisseurs ainsi que sur ses éventuelles difficultés d'approvisionnement et les stratégies mises en œuvre pour y remédier. Des questions portent aussi sur les délocalisations et relocalisations, récentes ou en projet. Le quatrième module comporte des questions sur les projets de diversification d'activité ou d'amélioration de la performance environnementale de l'entreprise, ainsi que sur les soutiens financiers dont aurait bénéficié son activité pharmaceutique. Enfin, le dernier module porte sur la part d'activité consacrée à la filière du médicament pour chaque établissement de l'entreprise. Il doit permettre aux directions régionales de l'Insee de produire des indicateurs économiques locaux sur la filière du médicament.

Arrêtons-nous maintenant sur le calendrier de l'enquête. Les comités de concertation se sont réunis le 7 juillet puis le 24 septembre. Les tests REE sont prévus de novembre 2025 à fin janvier 2026. La préparation du questionnaire web et de l'application de gestion s'étendra de décembre 2025 à juin 2026. Le passage devant le comité du label de la statistique publique est programmé en juin 2026. La collecte débutera en septembre 2026 pour se finir en janvier 2027. Les premiers résultats sont attendus à l'automne 2027. L'archivage et la mise à disposition des données sont prévues fin 2027 voire début 2028.

La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur la filière du médicament.

5. Demande par la Direction des recherches, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) d'accès aux données administratives des remises conventionnelles sur les produits de santé détenues par le Comité économique des produits de santé (Ceps) au titre de l'article 7bis

Christine LAGARENNE, SGCnis

Le service statistique du ministère de la Santé souhaiterait mieux identifier les prix nets des médicaments. Pour ce faire, il demande des données au Ceps, organisme interministériel chargé par la loi de fixer le prix des médicaments et les tarifs des dispositifs médicaux à usage individuel pris en charge par l'assurance maladie obligatoire. La Drees poursuit l'objectif d'une identification des prix nets des produits de santé en disposant de données individuelles, sachant qu'à date, elle ne dispose que de données agrégées sur les remises conventionnelles, publiées par le Ceps. L'objectif des traitements prévus est de répondre aux demandes des utilisateurs en améliorant la production des comptes de la santé, des comptes satellites de la comptabilité nationale, notamment pour le partage volume/prix et pour mesurer l'indice des prix nets des médicaments. La Drees envisage aussi de réaliser des analyses de l'évolution des prix par catégorie de produit de santé et, si possible, de mieux connaître l'écart entre les prix des produits de santé en France et dans les autres pays. La Drees vise une mise à disposition d'une base des prix nets annuels des produits de santé aux chercheurs via le Casd, ou dans le cadre d'une convention de droits d'usage signée avec la Drees. L'instruction des modalités de cette mise à disposition est en cours avec l'organisme détenteur des données, c'est-à-dire le Ceps, afin que le secret des affaires soit respecté. Un représentant du service à l'origine de la demande est présent si vous souhaitez lui poser des questions.

La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis favorable à propos de cette demande

6. Enquête sur la sous-traitance dans les entreprises

Alain LARMAT, Direction des statistiques d'entreprise (DSE)

La sous-traitance s'est fortement développée dans les années 2000, rendant nécessaire la mise en place d'un dispositif d'observation statistique global. Les données jusqu'ici disponibles, issues d'enquêtes dont la sous-traitance ne constituait pas le thème central, étaient disparates et incomplètes. Parmi les sources existantes, citons : l'enquête sur les relations interentreprises de 2003, qui portait sur la sous-traitance confiée ; l'enquête sur les changements organisationnels et l'informatisation, conduite en 2007, et qui concernait à la fois la sous-traitance confiée et reçue ; l'enquête annuelle de production et l'enquête sectorielle annuelle, apportant des données sur la sous-traitance reçue dans l'industrie et les transports. La source fiscale ne permet pas non plus d'appréhender la sous-traitance dans sa globalité.

La première enquête, d'initiative nationale, sur la sous-traitance a été conduite en 2022 sur les données de l'exercice 2021. Elle a permis de recueillir des informations à la fois qualitatives et quantitatives sur la sous-traitance confiée et reçue.

Le champ de l'enquête correspond aux unités légales marchandes relevant des sections C à N de la NAF (hors activités financières et d'assurance) n'appartenant pas au secteur public et employant au moins cinq salariés. L'enquête couvrira aussi certaines unités légales de moins de cinq salariés concentrant beaucoup de sous-traitance reçue. Organisées sous forme de sociétés anonymes ou de sociétés par actions simplifiées, ces petites unités œuvrent principalement dans le secteur de la construction, de l'industrie et des transports. Géographiquement, l'enquête ne couvrira pas les collectivités d'outre-mer.

Un comité de concertation s'est tenu le 30 juin. Il a réuni des représentants de l'Insee, des organisations syndicales et professionnelles, des agents des services statistiques ministériels ainsi que des universitaires. Il a permis d'échanger sur le questionnaire et d'en mettre au point une première version actuellement testée par les agents du réseau enquêteurs entreprises. Ce questionnaire comporte sept modules portant notamment sur les caractéristiques des donneurs d'ordre et les montants des achats de sous-traitance susceptibles d'être ventilés selon la localisation des sous-traitants, ainsi que sur les caractéristiques des sous-traitants, et les chiffres d'affaires réalisés par ces sous-traitants, selon la localisation des donneurs d'ordre. Le questionnaire existe en deux versions ; l'une, destinée aux unités légales indépendantes, et l'autre, s'adressant aux unités appartenant à un Groupe afin de prendre en compte la sous-traitance intragroupe.

Plusieurs changements notables sont à signaler par rapport à la précédente enquête. Le questionnaire propose une définition de la sous-traitance restreinte aux activités directement liées à l'activité principale de

l'entreprise. Par ailleurs, les exemples de sous-traitance proposés par le questionnaire dépendront de l'activité principale exercée par l'unité interrogée. Neuf listes d'exemples distinctes ont ainsi été constituées. Le questionnaire a en outre été allégé par la suppression des questions difficilement exploitables ou dont les réponses pouvaient être obtenues autrement. Le module sur les conséquences de la crise sanitaire a lui aussi été supprimé. En revanche, un module intitulé « perspectives » s'est ajouté au questionnaire : il interroge les entreprises sur leur stratégie en matière de sous-traitance pour la période de 2026 à 2028.

En lien avec le développement durable, la liste des critères de sélection d'un sous-traitant s'est enrichie d'un nouvel élément intitulé : « engagement ou volonté d'engagement dans une démarche de décarbonation ». La dimension environnementale des motifs d'un éventuel arrêt des activités sous-traitées à l'étranger est abordée à travers deux nouvelles modalités : les conséquences liées à la mise en place de politiques environnementales et la mise en place du mécanisme d'ajustement du carbone aux frontières.

La phase de test du questionnaire devrait prendre fin en décembre. Le passage devant le comité du label de la statistique publique est prévu en avril 2026. La collecte s'étendra de septembre 2026 à janvier 2027, en vue d'une publication des résultats fin 2027 ou début 2028. Enfin, l'archivage et la mise à disposition des données via le CASD interviendra au premier trimestre 2028.

La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur la sous-traitance dans les entreprises.

7. Enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE)

Sévérine PUJOL, Direction des statistiques d'entreprise (DSE)

L'enquête TIC s'adresse aux entreprises de dix salariés et plus. L'enquête TIC-TPE est une option proposée par Eurostat, couvrant le champ plus réduit des entreprises de moins de dix salariés. Elle comporte des questions sur l'accès à Internet des entreprises, leurs ventes Web, leur accès et leur utilisation de l'IA, leur recours au cloud ou encore à la facturation électronique. Cette enquête a déjà été réalisée en France en 2022. Nous la renouvelons tous les cinq ans environ.

La commission Entreprises et stratégies de marché rend à l'unanimité un avis d'opportunité favorable sur l'enquête sur les technologies de l'information et de la communication et le commerce électronique pour les entreprises ayant moins de 10 personnes occupées (TIC-TPE).

CONCLUSION

Gianluca OREFICE, président de la Commission Entreprises et stratégies de marché

Je vous remercie pour votre présence, et vous donne rendez-vous le pour la prochaine commission.

La séance est levée à 17 heures 55.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

En lien avec le thème principal : entreprises et transition écologique

Quelques références à propos des statistiques portant sur effets sur l'environnement des activités des entreprises (consommation d'énergie, émissions de GES et substances polluantes, pratiques de rapportage)

Rapport IG-Insee - Les nouvelles obligations déclaratives des entreprises en matière environnementale et sociale : quels enjeux pour la statistique publique ?

En lien avec les demandes d'avis d'opportunité

Enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire (ECET) - Fiche descriptive

Enquête sur les pratiques phytosanitaires en 2026 - Fiche descriptive

Structure des Exploitations Agricoles (ESEA) 2026 (Enquête sur la) - Fiche descriptive

Enquête sur les terres labourables - Fiche descriptive

Enquête sur la filière du médicament - Fiche descriptive

Fiche de demande d'accès à des données de remises conventionnelle sur les produits de santé du Ceps par le Sdes, au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Sous-traitance dans les entreprises en 2025 (Enquête) - Fiche descriptive

Enquête Technologies de l'Information et de la Communication-TPE 2025 - Fiche descriptive

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

En lien avec le thème principal : entreprises et transition écologique

Nouvelles obligations déclaratives des entreprises et statistique publique_Insee_Riviere.

Présentation_de_la_base_des_données_locales_de_consommation_d'énergie,_application_au_cas_des_data-centers_Sdes_Meilhac

Enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire (ECET) 2026_Insee_Hamida

Emissions_de_CO2_de_l'industrie_et_politiques_publiques_IPP_Dutronc_Postel

La_base_empreinte_entreprises_Insee_DEE_Trevien_Lequien (pdf - 70 Ko)

En lien avec les demandes d'avis d'opportunité

Enquête_produits_phytopharmaceutique_2026_SSP_Montlouis

Enquête_structure_des_exploitations_agricoles_2026_SSP_Polveche (pdf - 209 Ko)

Enquête_Filiere_Medicament_2026_Insee_Bouvier (pdf - 157 Ko)

Enquête_sous_traitance_2026_Insee_Larmat (pdf - 129 Ko)

AVIS D’OPPORTUNITÉ

Avis d’opportunité d’enquêtes (AO)

Liens à venir. Les AO seront accessibles bientôt sur la page dédiée avant fin 2025